



ÉLECTIONS
4 décembre 2014

☞ INFIRMIER-E-S HOSPITALIER-E-S

POUR DÉFENDRE MON SALAIRE, MA QUALIFICATION, MES CONDITIONS DE TRAVAIL ET MA RETRAITE :

☞ JE VOTE POUR LA CGT AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 4 DÉCEMBRE ET À L'ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE MA CAISSE DE RETRAITE, LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES (CNRACL).

La CGT ne lâchera pas sur la défense de la qualification et le départ en catégorie active.

La CGT a d'ailleurs impulsé beaucoup d'actions autour de ces questions : des pétitions et badges au salon IDE dès 2010 mise en place du « protocole Bachelot », lutte des IADE défense de la profession dans les « négociations » (plutôt « concertations » ou « réunions ») au Ministère, interventions des administratrices-teurs CGT à la Caisse de retraite des hospitaliers et territoriaux (CNRACL).

☞ Toute la profession infirmière doit être classée en catégorie A mais avec une revalorisation salariale plus conséquente au regard de leur qualification, de leurs connaissances, de leurs responsabilités et de leurs pratiques professionnelles. Toutes les infirmières spécialisées doivent obtenir des grilles salariales reconnaissant le niveau de leur spécialité

☞ Toute la profession IDE doit être reconnue en catégorie active pour pouvoir bénéficier d'un départ anticipé au regard de la pénibilité du travail. Ce ne serait que justice sociale.

☞ La situation actuelle de la profession infirmière dans la Fonction publique hospitalière est totalement inadmissible et ubuesque :

☞ les infirmier-e-s ne touchent pas le même salaire : certain-e-s sont en catégorie A et d'autre en B, alors qu'elles/ils effectuent le même travail ; pour les infirmier-e-s spécialisé-e-s, leurs grilles indiciaires sont différentes, tout en étant positionnées toutes en catégorie A !

☞ certaine-e-s ont la possibilité de partir à la retraite anticipée et d'autres non.



ÉLECTIONS CTE ET CAP
DU 4 DÉCEMBRE 2014

Jennyfer, IDE en Psy

"La prise en charge,
ce n'est pas que du médicament"

J'agis,
je vote CGT



ÉLECTIONS
2014
cgt
Proximité | Solidarité
Démocratie | Efficacité

Avec mon vote CGT, j'assure la défense de ma profession, la défense de la reconnaissance salariale de ma qualification, avec un départ anticipé à la retraite lié à la pénibilité de ma profession.

Une inégalité de traitement honteusement marchandée

Les infirmier-e-s qui travaillent sur un même poste ne sont pas traité-e-s de la même manière, ni pour le salaire, ni pour les droits à retraite !

En 2010, les IDE des services de soins ont subi un « droit d'option », c'est à dire un odieux choix/chantage définitif et irrémédiable entre :

- ➔ un salaire légèrement supérieur (pour ne reconnaître qu'en partie leur qualification), mais avec une ouverture de l'âge du droit à la retraite reculé
- ➔ ou un salaire moindre, mais avec le classement en catégorie active en reconnaissance de la pénibilité du travail (c'est à dire la possibilité d'un départ en retraite anticipée à partir de 57 ans). Et les nouvelles infirmières recrutées depuis décembre 2010 n'ont eu aucun choix : elles partiront toutes à la retraite à partir de 62 ans (et à 67 ans pour toucher une pension à taux plein) !

👉 La Fédération Santé Action Sociale CGT a dénoncé cette situation inacceptable, en menant de nombreuses actions :

appel à mobilisation, pétition, intervention auprès des Ministres, actions intersyndicales sur la proposition de la CGT, interventions des administratrices et administrateurs CNRA CL CGT...

Sa requête aux fins de transmission d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative au principe d'égalité de traitement des infirmières dans la Fonction publique hospitalière a été déboutée par le Conseil d'État. Cette instance suprême considère que la création d'un nouveau corps suffit pour justifier un traitement différent des infirmier-e-s ! Il élude la question de la pénibilité de leur travail.

Un départ anticipé à la retraite justifié

Les conditions de travail sont difficiles pour toutes les IDE : port de charges lourdes, travail en horaires postés, de nuit, produits nocifs... Une partie de la profession est obligée de partir à la retraite pour invalidité avant l'âge de 55 ans, à cause d'un état de santé dégradée par les mauvaises conditions de travail. Les résultats d'une étude menée par des chercheurs de l'INSERM montre que le risque de cancer du sein est augmenté chez les femmes ayant travaillé de nuit telles les infirmières.

Au moment où le gouvernement parle d'égalité professionnelle, il doit reconnaître la pénibilité des métiers à prédominance féminine et leur qualification.

LA CGT NE LÂCHERA PAS, MAIS LA MOBILISATION DE LA PROFESSION EST INDISPENSABLE.

👉 L'inégalité de traitement est vécue comme une profonde injustice par la profession.

Après l'attaque frontale qui a supprimé la catégorie active à une partie de la profession infirmière, c'est une approche sournoise qui est mise en place pour la supprimer individuellement. En effet, des auxiliaires de puériculture affectées dans les crèches hospitalières de différents établissements se voient refuser leur départ en retraite en catégorie active, sous prétexte qu'elles n'exercent pas leurs fonctions « en contact direct et permanent avec les malades ». Des aides-soignantes reclassées dans des accueils ou des stérilisations se voient aussi menacées. Les cas se multiplient. Et ensuite, ce sera le tour des infirmières qui ont opté pour la catégorie B ?

LA CGT œuvre auprès des autres organisations syndicales pour mener des actions communes. Des interpellations des deux Ministres de la Santé et de la Fonction publique ont été réalisées en intersyndicale.

Mobilisons nous pour le maintien de la catégorie active dans le Fonction publique hospitalière et son rétablissement pour toute la profession infirmière.

La fédération CGT Santé Action sociale ne lâchera rien sur ces profondes injustices et reculs sociaux, elle s'engagera sur toutes les mobilisations et luttes : pas question de monnayer la santé des salarié-e-s !



Signez la pétition : <http://www.sante.cgt.fr/PETITION-ATTAQUE-de-nos-droits-a>